



Conseil économique et social

Distr. générale
9 février 2024

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique Forum régional africain pour le développement durable

Dixième session

Addis-Abeba (hybride), 23-25 avril 2024

Point 8 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Réunions parallèles pour un examen approfondi des progrès réalisés,
de l'apprentissage par les pairs et des mesures d'accélération
s'agissant des sous-thèmes du Forum régional : Faim « zéro »**

Document de travail sur le sous-thème : Faim « zéro »

I. Introduction

1. L'objectif de développement durable n° 2 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et les objectifs 1, 3 et 5 de l'aspiration 1 de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine visent à éliminer la faim, atteindre la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et encourager l'agriculture durable. Ces buts restent prioritaires dans les programmes de développement régionaux et nationaux en Afrique. En effet, depuis 2003, les dirigeants africains soulignent l'importance d'augmenter la production alimentaire de leurs pays pour lutter contre la faim et toutes les formes de malnutrition. L'une des priorités du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine est la mise en œuvre de plans d'investissement nationaux et régionaux dans l'agriculture afin d'améliorer la production agricole et, par conséquent, la sécurité alimentaire et la nutrition aux niveaux national et régional. En 2014, dans la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie, les chefs d'État et de gouvernement africains se sont engagés à éliminer la faim sur le continent d'ici 2025. En outre, l'Agenda 2063, présenté comme la feuille de route du continent pour le développement, considère les progrès de la santé et de la nutrition comme une question prioritaire.

2. En complément de ces efforts inlassables, la Commission de l'Union africaine a approuvé la Stratégie régionale africaine pour la nutrition 2015-2025¹, conformément au premier plan décennal de mise en œuvre (2014-2023) de l'Agenda 2063. Une position africaine commune sur les systèmes alimentaires a été présentée au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, tenu en 2021, qui a mis l'accent sur la nécessité d'adopter des

* ECA/RFSD/2024/1/Rev.1.

¹ Disponible à l'adresse : <https://au.int/en/documents/20220401/africa-regional-nutrition-strategy-2015-2025>.



moyens d'action et des stratégies conduisant au renforcement de la souveraineté et de la résilience alimentaires sur le continent.

3. À six ans de l'échéance de 2030, il est nécessaire d'examiner à fond les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 2 afin d'accélérer l'action à cet égard. Par ailleurs, à l'approche de l'année 2025, qui est l'échéance fixée pour l'élimination de la faim en Afrique, et au vu des préparatifs du deuxième plan décennal de mise en œuvre (2024-2033) de l'Agenda 2063, l'Afrique se doit d'élaborer des stratégies pour atteindre les objectifs fixés. Le présent document de travail contribue fortement à ces efforts. Il a été élaboré par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA), d'importantes contributions ayant été apportées par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique et le Programme alimentaire mondial (PAM). Il présente une analyse détaillée de plusieurs indicateurs de l'objectif n° 2, en vue d'illustrer l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans la région et de lancer le débat sur les difficultés rencontrées et les possibilités qui s'offrent dans la lutte actuellement menée contre la faim. Il a pour objectifs de contribuer aux discussions qui auront lieu à la dixième session du Forum régional africain pour le développement durable et au forum politique de haut niveau pour le développement durable, d'éclairer les décisions qui seront prises lors de ces rencontres, et de servir à l'élaboration du deuxième plan décennal de mise en œuvre. Dans sa conclusion, il formule des recommandations pour accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable n°2.

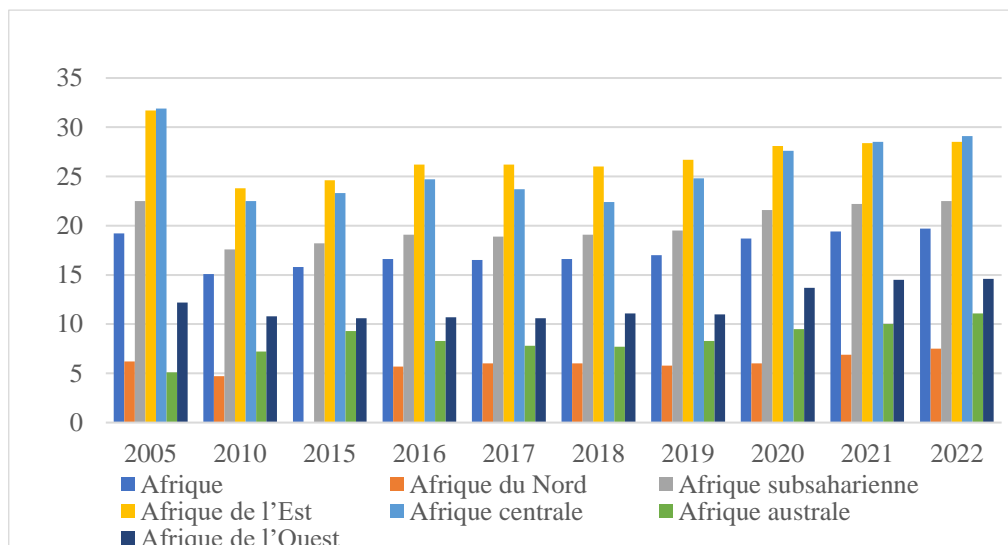
II. État de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition en Afrique

A. Éliminer la faim (indicateur 2.1.1)

4. Les données montrent que l'Afrique n'est pas en passe d'atteindre l'objectif de développement durable n° 2 d'ici à 2030, ni de respecter l'engagement pris dans la Déclaration de Malabo d'éliminer la faim d'ici à 2025. Ce contretemps compromet également la réalisation potentielle d'autres objectifs de développement durable. Un rapport publié en 2023 par la FAO et d'autres organisations a révélé des tendances alarmantes en ce qui concerne la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique². La prévalence de la sous-alimentation, qui est une mesure de la faim chronique, est passée de 15,1 % en 2010, à 19,7 % en 2022 (voir figure I). Le nombre de personnes souffrant de la faim a augmenté de 11 millions depuis 2021 (passant de 270,6 millions en 2021, à 281,6 millions en 2022), et même de 61 millions depuis le début de la pandémie de COVID-19. C'est dans les régions d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Est que l'on a relevé la plus forte proportion de personnes sous-alimentées en 2022 (respectivement 29,1 % et 28,5 %). On s'attend à ce que cette inquiétante crise de la faim s'aggrave considérablement d'ici 2030.

² FAO, CEA, Commission de l'Union africaine et PAM, *Afrique – Aperçu régional de la sécurité alimentaire et de la nutrition 2023 – Statistiques et tendances* (Accra, FAO, 2023). Voir aussi : FAO, FIDA, UNICEF, PAM et Organisation mondiale de la Santé (OMS), *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2023 : urbanisation, transformation des systèmes agroalimentaires et accès à une alimentation saine le long du continuum rural-urbain* (Rome, FAO, 2023), p. viii.

Figure I
Prévalence de la sous-alimentation en Afrique
 (en pourcentage)

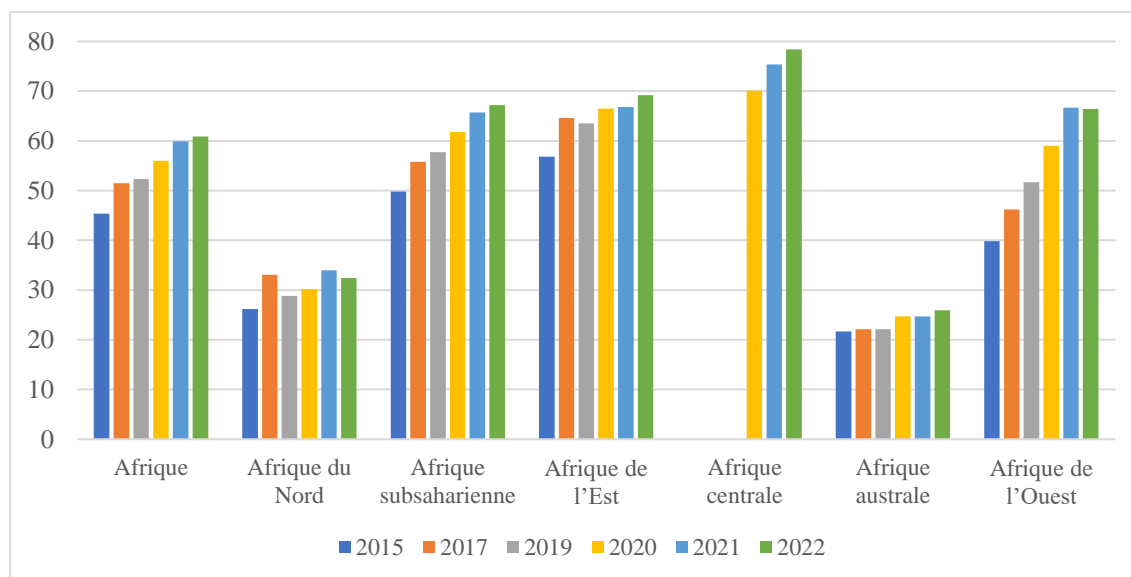


Source : FAO, CEA, Commission de l'Union africaine et PAM, *Afrique – Aperçu régional de la sécurité alimentaire et de la nutrition 2023 – Statistiques et tendances* (Accra, FAO, 2023).

B. Sécurité alimentaire (indicateur 2.1.2)

5. Le niveau de sécurité alimentaire en Afrique (qui est un facteur crucial pour la réduction de la faim et de la malnutrition) reste excessivement bas. Selon le rapport 2023 sur la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique, la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave, qui était de 45,4 % en 2015, est passée à 60,9 % en 2022. L'insécurité alimentaire modérée ou grave a augmenté de 1 % entre 2021 et 2022, et de 8,6 % entre 2019 (avant la pandémie de COVID-19) et 2022 (voir figure II). Cette hausse a été particulièrement marquée en Afrique de l'Est, en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest en raison de différents facteurs : sécheresses intenses, conflits et troubles civils, taux d'inflation élevé (surtout en ce qui concerne les denrées alimentaires, les carburants et les engrais), ralentissement économique général dans de nombreux pays de ces sous-régions, etc.

Figure II
Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère en Afrique
 (en pourcentage)



Source : FAO, CEA, Commission de l'Union africaine et PAM, *Afrique – Aperçu régional de la sécurité alimentaire et de la nutrition 2023 – Statistiques et tendances* (Accra, FAO, 2023).

Remarque : Les données pour 2015, 2017 et 2019 ne sont pas disponibles pour l'Afrique centrale.

C. Nutrition (indicateur 2.2.1)

6. Bien qu'elle ait enregistré une diminution de la prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans (passant de 34,4 % en 2012 à 30 % en 2022), l'Afrique n'est toujours pas en mesure d'atteindre les cibles nutritionnelles de l'objectif de développement durable n° 2 d'ici à 2030. En fait, on constate une augmentation du nombre absolu d'enfants souffrant d'un retard de croissance, qui est passé de 61 millions en 2012 à 63 millions en 2022. Le rythme des progrès accomplis dans la réduction du retard de croissance (mesuré par le taux de réduction annuel moyen) est insuffisant : il n'était que de 1,3 % en 2022. De plus, la baisse globale de cette prévalence cache des disparités sous-régionales. L'Afrique centrale, en particulier, affiche toujours une prévalence stupéfiante du retard de croissance des enfants : 37,4 %, soit le taux le plus élevé du continent. On observe malheureusement peu d'amélioration par rapport au taux de 37,9 % enregistré en 2012 dans cette sous-région. Malgré certains progrès, la prévalence du retard de croissance en Afrique reste la plus élevée de toutes les régions du monde³.

D. Productivité agricole et revenus des petits producteurs alimentaires (indicateurs 2.3.1 et 2.3.2)

7. Les petits producteurs de denrées alimentaires ont une productivité inférieure à celle de leurs homologues à grande échelle. La rareté des données complètes sur leur productivité et leurs revenus empêchent de discerner des tendances mondiales au fil du temps. L'examen des données disponibles pour neuf pays d'Afrique révèle un net contraste entre les grands et les petits

³ UNICEF, OMS et Banque mondiale, *Levels and Trends in Child Malnutrition: Key Findings of the 2023 Edition* (New York, UNICEF et OMS, 2023).

producteurs. La productivité de ces derniers tend à se situer entre un tiers et la moitié de celle des premiers. En outre, le revenu annuel moyen des grands producteurs est en général plus de deux fois supérieur à celui des petits, l'écart se creusant au fil du temps dans des pays comme l'Éthiopie, le Malawi, le Nigéria ou le Sénégal. Une autre constatation remarquable est que, si l'on ne note aucune différence marquante entre la productivité des petits producteurs alimentaires, hommes et femmes, les revenus des femmes sont presque toujours inférieurs à ceux des hommes, ce qui corrobore l'idée d'une grande disparité salariale.

E. Diversité des ressources génétiques végétales et animales (indicateur 2.5.1)

8. Les changements climatiques mettent en péril la diversité des cultures et des espèces associées ; face à cette menace, il est urgent d'accélérer l'action mondiale visant à sauvegarder cette diversité. Alors que les banques de gènes en Afrique ont connu une forte croissance entre 2016 et 2021, marquant une hausse notable des efforts tendant à sauvegarder la diversité des cultures, l'initiative mondiale visant à protéger cette diversité dans des installations *ex situ* conformes n'a pas suivi le rythme de l'intensification de la menace. En outre, en ce qui concerne les ressources génétiques animales, il est évident que le nombre de races menacées ne sera probablement pas réduit de manière substantielle dans un avenir proche. Par conséquent, les pays doivent redoubler d'efforts pour préserver comme il se doit ce matériel génétique. À la fin de l'année 2023, le nombre de races locales et transfrontalières pour lesquelles du matériel était stocké en quantité suffisante était alarmant : à peine 2,0 % des races locales (18 sur 805) et 9,2 % des races transfrontalières (35 sur 270) du continent⁴.

F. Races locales menacées d'extinction (indicateur 2.5.2)

9. La stagnation ou la baisse de la proportion de races menacées peut être considérée comme une indication positive des progrès accomplis dans la réalisation de la cible 2.5 des objectifs de développement durable. Néanmoins, le continent est encore loin de parvenir à la diversité génétique des animaux d'élevage et domestiques. En outre, la faible disponibilité de données actualisées dans de nombreux pays gêne la bonne évaluation des résultats mondiaux et régionaux. Malgré cette contrainte, les données les plus récentes révèlent une baisse marginale du nombre de races domestiques menacées en Afrique australe, alors que ce chiffre est resté stable ou a légèrement augmenté dans les autres sous-régions.

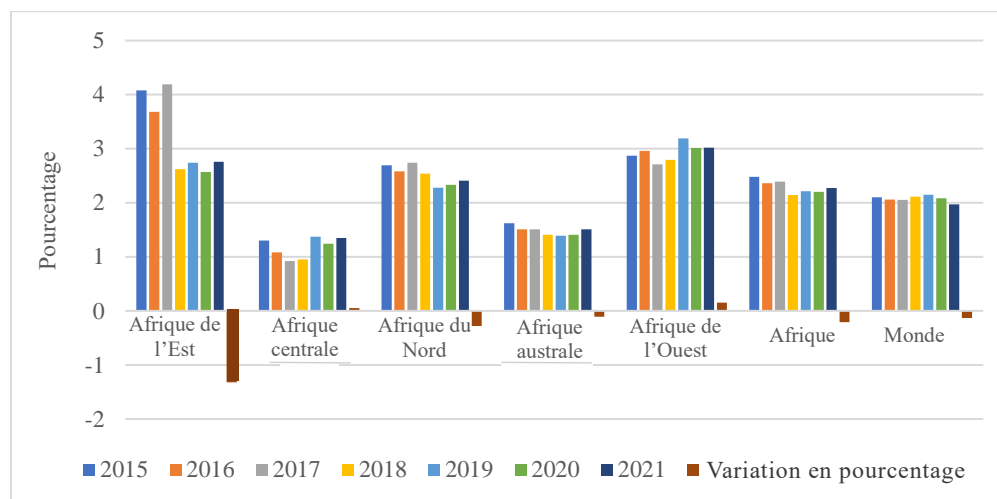
G. Investissement dans le secteur agricole (indicateurs 2.a.1 et 2.a.2)

10. Les investissements dans le secteur agricole ont diminué sur tout le continent, à l'exception de l'Afrique de l'Ouest. L'agriculture étant l'épine dorsale de nombreuses économies, les dépenses publiques et privées sont essentielles pour favoriser une croissance fondée sur l'agriculture et la transformation des systèmes alimentaires. Au niveau mondial, la part des dépenses publiques consacrées au secteur agricole a diminué d'environ 0,13 point de pourcentage entre 2015 et 2021. Au cours de la même période, l'Afrique a connu une baisse plus importante (0,21 point de pourcentage) – la

⁴ FAO, *Ex Situ (ODD 2.5.1.a)*, Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Disponible à l'adresse : <https://www.fao.org/wiews/data/ex-situ-sdg-251/overview/fr/> (consulté le 10 janvier 2024).

plus forte diminution ayant eu lieu en Afrique de l'Est (1,32 point de pourcentage), tandis qu'en Afrique de l'Ouest, ces dépenses ont augmenté de 0,15 point de pourcentage (voir graphique III)⁵.

Figure III
Part des dépenses publiques consacrées au secteur agricole
(variation en pourcentage)



Source : Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable (consultée le 10 janvier 2024).

H. Prix des denrées alimentaires (indicateur 2.c.1)

11. Une confluence de facteurs nationaux, tels que des phénomènes météorologiques défavorables, la dépréciation des devises et l'instabilité politique, ainsi que les conflits dans les pays du Sahel central et des déficits de production en Afrique de l'Est, ont accru la pression sur les prix des denrées alimentaires en 2021. L'Afrique subsaharienne et l'Afrique du Nord ont connu une envolée de ces prix cette année-là ; respectivement 40,9 % et 20 % des pays de ces sous-régions ont enregistré des prix anormalement ou modérément élevés de ces denrées. En outre, l'augmentation des dépenses liées à l'importation d'intrants agricoles et de denrées alimentaires a contribué à la hausse des prix. En fait, l'Afrique subsaharienne (qui est l'une des sous-régions les plus dépendantes des importations d'engrais) a vu sa facture d'importation d'intrants agricoles grimper de plus de 50 % en 2021 par rapport à 2020. Par ailleurs, en conséquence de la forte dépendance de la sous-région à l'égard des produits alimentaires importés, la facture de ces importations s'est accrue de 20 % en 2021 par rapport à 2020, dépassant la hausse mondiale (qui était de 18 %) ⁶. Le renchérissement des denrées alimentaires en Afrique a gravement nui au pouvoir d'achat des ménages, la plupart d'entre eux ne disposant que d'un faible revenu. Associée à la hausse du coût de la vie, cette situation pourrait entraîner une modification de la composition du régime alimentaire, sous la forme d'une transition vers des régimes peu nutritifs mais plus abordables, composés de produits alimentaires hautement transformés et pauvres en nutriments, au détriment des aliments riches en nutriments. De fait, le nombre d'Africains qui n'ont pas les moyens de se procurer une alimentation saine a augmenté,

⁵ Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable (consultée le 10 janvier 2024). Pour en savoir plus sur les objectifs et indicateurs de l'Agenda 2063, veuillez consulter : <https://iprt.uneca.org/agenda/agenda2063/overview/22>.

⁶ FAO, Indicateurs des objectifs de développement durable, Base de données statistiques fondamentales de l'Organisation. Disponible à l'adresse : <https://www.fao.org/faostat/fr/#data/SDGB> (consultée le 10 janvier 2024).

atteignant environ 80 % de la population en 2022 ; et on estime à 145 millions le nombre d'enfants de moins de cinq ans qui vivent dans la pauvreté alimentaire sur le continent⁷. Le passage à une alimentation moins saine, ainsi que la réduction de la quantité de nourriture consommée en raison du manque de ressources, tirent à la baisse les résultats nutritionnels et entravent la réalisation de l'objectif de développement durable n°2.

III. Difficultés rencontrées et possibilités à saisir

12. Les lacunes dans la réalisation de l'objectif de développement durable n°2 en Afrique sont dues à des obstacles structurels et techniques qui touchent tant l'offre que la demande de denrées alimentaires, ainsi qu'à des chocs qui se renforcent mutuellement et qui entravent les diverses actions menées en faveur du développement. Plusieurs de ces chocs (dont la sécheresse, les criquets pèlerins, la pandémie de COVID-19, les conflits, l'insécurité civile et l'inflation) font actuellement des ravages dans la région, et mettent en péril les moyens d'existence des groupes marginalisés. Ces chocs récurrents contraignent les États à détourner des ressources essentielles originellement destinées aux interventions en faveur du développement vers la gestion des crises et des urgences, compromettant du même coup la réalisation des objectifs de développement à moyen et à long terme.

A. Difficultés rencontrées

1. Politiques et réglementations insuffisamment élaborées

13. La progression vers l'objectif de développement durable n°2 en Afrique peut être accélérée par des interventions visant à créer un environnement favorable et des mesures incitatives (ou dissuasives) dans différents domaines dans le but d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition. Il convient donc d'intensifier la mise en œuvre de mesures, de programmes et de réglementations axés sur l'agriculture irriguée, le commerce alimentaire, l'emploi et la réduction de la pauvreté, la nutrition, l'accès aux services financiers, les énergies renouvelables, la sécurité alimentaire, les pertes après récolte, l'agriculture sensible aux enjeux nutritionnels et les mesures fiscales. En outre, les programmes de protection et de sécurité sociales doivent être élargis, tandis que les systèmes de gouvernance foncière doivent prendre en compte les besoins des groupes vulnérables (tels que les jeunes et les femmes) afin que personne ne soit laissé de côté.

2. Vulnérabilité aux chocs et aux facteurs de stress climatiques

14. L'Afrique est très vulnérable aux chocs et aux facteurs de stress climatiques en raison, d'une part, de sa forte dépendance à l'égard des activités économiques liées au climat ou à la nature et, d'autre part, de sa faible capacité d'adaptation à la variabilité climatique. Cette situation exige des investissements urgents dans la résilience climatique. Les incidences des changements climatiques, ainsi que d'autres problèmes structurels, entravent la croissance économique et le développement, menaçant la sécurité alimentaire et la nutrition sur le continent. Des millions de personnes ont été déplacées en raison des récentes sécheresses et inondations en Afrique de l'Est, aggravant la situation d'insécurité alimentaire aigüe et de malnutrition infantile, notamment dans la région de la Corne de l'Afrique prise au sens large, où 61 millions de personnes se trouvent dans les phases 3, 4 ou 5 de l'échelle du Cadre intégré de

⁷ FAO, CEA, Commission de l'Union africaine et PAM, *Afrique – Aperçu régional de la sécurité alimentaire et de la nutrition 2023*.

classification de la sécurité alimentaire. En outre, on estime que près de 11,5 millions d'enfants de moins de cinq ans y souffrent de malnutrition aigüe⁸.

3. Endettement et manque de fonds

15. L'Afrique fait face à un dilemme : tout en appliquant des mesures d'austérité financière, elle s'efforce d'investir de manière cohérente dans les services essentiels afin d'atteindre les objectifs de développement durable. La flambée des prix des denrées alimentaires, la hausse du coût de l'énergie, le coût élevé du service de la dette et la faiblesse des devises locales par rapport au dollar américain plongent l'Afrique dans une situation financière de plus en plus compliquée. Il serait même difficile pour la plupart des pays africains de respecter l'un des principaux engagements qu'ils ont pris dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, à savoir consacrer au moins 10 % de leur budget à l'agriculture. La mise en œuvre durable du Programme 2030 exige l'adoption de mécanismes de financement novateurs, tels que la mobilisation efficace des recettes fiscales, la conversion de dettes en mesures d'adaptation aux changements climatiques, la réaffectation des droits de tirage spéciaux à des investissements dans les programmes alimentaires et nutritionnels en Afrique, et l'établissement de partenariats public-privé qui mobilisent les investissements du secteur privé national et étranger dans les obligations vertes et bleues.

4. Ampleur et portée insuffisantes des partenariats

16. Les pays africains et les organisations régionales telles que l'Union africaine ont mis sur pied plusieurs partenariats mondiaux et régionaux afin de stimuler le développement socioéconomique de la région, de gérer les conflits et de maintenir la paix. Ces partenariats sont essentiels pour bénéficier de politiques, stratégies et institutions coordonnées, partager les connaissances et les informations, contribuer à la mise en œuvre des meilleures pratiques et forger des coalitions en vue de négociations collectives et de l'élaboration de positions communes. Cependant, compte tenu des intérêts divergents des puissances mondiales, les dirigeants africains doivent réévaluer les partenariats mondiaux selon leurs propres aspirations nationales, sous-régionales et continentales afin que leurs citoyens puissent en bénéficier au maximum⁹. Les partenariats doivent également être alignés sur les priorités et les stratégies en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle convenues aux niveaux national, sous-régional et continental (telles que les plans nationaux d'investissement dans l'agriculture, les solutions nationales de transformation des systèmes alimentaires, et les politiques et stratégies nationales et régionales multisectorielles en matière de nutrition).

5. Lacunes dans les données nécessaires au suivi des progrès et à la prise de décisions

17. La mauvaise qualité et l'insuffisance des données constituent encore un problème très préoccupant dans le suivi de la progression vers les objectifs de développement durable. Il est crucial de suivre les progrès concernant différents indicateurs afin de définir les domaines dans lesquels il convient de prendre des mesures correctives. Pour ce faire, il est indispensable de renforcer les capacités des systèmes statistiques nationaux permettant de collecter, rassembler, analyser et communiquer des données de haute qualité. La normalisation, la coordination, l'avancement et l'harmonisation des systèmes statistiques nationaux sont impératifs pour en garantir la compatibilité. L'insuffisance des données est un obstacle majeur entravant la mesure des performances en Afrique. Elle est principalement due à un manque de communication et de

⁸ OMS, *Situation report: 1 July-31 August 2023: Greater Horn of Africa food insecurity and health – grade 3 emergency*, 2023.

⁹ Nebiyu Meshesha, *Implementing the second ten-year plan of Agenda 2063: areas to focus on*, Wilson Center, 29 mars 2023.

collaboration entre les ministères, les départements, les instituts nationaux de la statistique, les acteurs non étatiques et les organismes responsables prenant part aux activités statistiques. Bien que la transformation numérique soit essentielle pour permettre la gestion de données de haute qualité et produites à temps dans tous les secteurs, les progrès à cet égard restent notablement faibles sur l'ensemble du continent.

6. Ampleur des pertes après récolte et faiblesse de la valeur ajoutée

18. Les difficultés à lever pour éliminer la faim en Afrique sont encore aggravées par le taux élevé de pertes après récolte. Selon la Commission de l'Union africaine, ces pertes, estimées à 100 millions de tonnes par an, sont si importantes qu'elles pourraient couvrir les besoins alimentaires annuels de près de 48 millions de personnes¹⁰. Malgré ce fait alarmant, l'approche prédominante pour mettre fin à la faim en Afrique consiste simplement à chercher à augmenter la production alimentaire. Une stratégie plus équilibrée et plus efficace consisterait à s'attaquer au problème des pertes après récolte tout en augmentant la production. L'Afrique pourrait se rapprocher de l'objectif Faim « zéro » en accordant une plus haute priorité aux infrastructures, aux technologies et aux techniques de gestion et de traitement après récolte, à la valeur ajoutée et aux liens avec le marché, et en y consacrant les ressources qui conviennent. Il est urgent que les pays africains mettent en œuvre la stratégie de l'Union africaine pour gérer les pertes après récolte des cultures vivrières et horticoles et des produits de l'élevage et de la pêche.

B. Possibilités à saisir

1. Réaffirmer l'engagement politique et renforcer les appels à la réforme

19. Dans sa mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, l'Afrique pourrait bénéficier des possibilités offertes par les nouvelles technologies, les sources de financement innovantes et de nouveaux partenariats. Tenu en 2023, à mi-parcours de l'échéance de 2030, le Sommet sur les objectifs de développement durable a débouché sur un engagement renouvelé des États à concevoir de nouvelles initiatives et à dégager de nouvelles potentialités pour accélérer la progression vers les objectifs¹¹. Il est indispensable de réformer l'architecture financière internationale pour accroître les flux financiers vers les pays en développement, sans quoi il sera impossible d'alléger le poids de la dette et de combler les lacunes dans le développement des infrastructures. Le Sommet de l'avenir devrait notamment permettre d'amplifier et de renforcer les initiatives et les potentialités relevées au Sommet sur les objectifs de développement durable, qui incluent la possibilité d'affiner les systèmes multilatéraux de gouvernance pour mettre en œuvre les priorités convenues dans la déclaration politique adoptée à cette occasion.

2. Renouveler les appels en faveur du financement de la lutte contre les changements climatiques

20. Dans la Déclaration de Nairobi sur le changement climatique et appel à l'action, adoptée en septembre 2023 au premier Sommet africain sur le climat, les chefs d'État et de gouvernement africains ont appelé à une action collective urgente aux niveaux continental et mondial afin d'honorer l'engagement de mobiliser annuellement 100 milliards de dollars de fonds pour la lutte contre les changements climatiques. Un tel financement serait extrêmement utile à la mise en place d'économies résilientes face aux changements climatiques et de mesures permettant de faire face aux chocs climatiques en Afrique. De même, l'engagement pris dans cette Déclaration en faveur de l'élaboration et de la mise

¹⁰ Commission de l'Union africaine, *Post-Harvest Loss Management Strategy*, août 2018.

¹¹ Déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale, approuvée par l'Assemblée dans sa résolution 78/1.

en œuvre de politiques, de réglementations et de mesures d'incitation destinées à attirer les investissements locaux, régionaux et mondiaux dans le domaine de la croissance verte pourrait encourager les investissements dans le secteur privé le long des chaînes de valeur agroalimentaires. Il conviendra également de rehausser le profil de la nutrition dans les différents domaines du financement climatique (tels que la santé, l'agriculture et la protection sociale), comme cela est expliqué dans le document de position multi-entités intitulé « *From commitment to action: integrating nutrition financing in climate change framework* », présenté par le champion de l'Union africaine pour la nutrition lors d'une manifestation parallèle à la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue en 2023¹².

3. Passer du vase clos à une approche systémique

21. Un accord universel sur les six domaines de transition des objectifs de développement durable est requis pour galvaniser les politiques, les stratégies, les investissements et les partenariats d'une manière intégrée et systémique afin d'exploiter les synergies et de réduire les arbitrages éventuels. Les six domaines de transition sont les suivants : systèmes alimentaires ; accès à l'énergie à un coût abordable ; connectivité numérique ; éducation ; emploi et protection sociale ; changements climatiques, perte de biodiversité et pollution¹³. À l'heure actuelle, les pays sont censés avoir adopté des trajectoires d'investissement nationales de façon intégrée et conformément à chacun de ces six domaines, de sorte à concentrer les investissements pour parvenir à un développement durable équitable et à long terme, qui ne laisse personne de côté. Le fait d'avoir cerné ces six domaines de transition offre également la possibilité de faire converger systématiquement les efforts des bailleurs et des acteurs du développement afin de tirer parti des synergies, des connaissances et des bonnes pratiques tout en évitant les doubles emplois. Les systèmes alimentaires étant l'un de ces domaines, il est possible d'orienter des investissements adéquats vers la transformation de l'agriculture en vue d'éliminer l'insécurité alimentaire et la malnutrition. La plupart des pays africains ont défini des trajectoires nationales pour la transformation des systèmes alimentaires et ont réalisé d'importants progrès dans leur mise en œuvre.

4. Tirer parti des initiatives et trajectoires régionales

22. Le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine insuffle une dynamique continue qui encourage les pays africains à considérer la transformation agricole comme un moteur de croissance économique durable et inclusive. La présentation des résultats de l'examen biennal du Programme à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine offre l'occasion de pousser plus loin la transformation des systèmes agroalimentaires nationaux. En outre, la position africaine commune ne se limite pas à contribuer à la dynamique d'un engagement renouvelé en faveur de la transformation de l'agriculture : elle fournit aussi un cadre pour aborder la transformation des systèmes alimentaires, en tenant compte de la situation unique du continent. Le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, qui s'est tenu en 2021, a été l'occasion d'appliquer une approche systémique pour lever les obstacles structurels existant dans le secteur de l'agriculture, dans le prolongement de la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie.

¹² Pour en savoir plus, consulter : www.afdb.org/en/news-and-events/press-releases/king-letsie-iii-lesotho-launches-position-paper-integrating-nutrition-climate-financing-66946.

¹³ Groupe des Nations Unies pour le développement durable, « Six transitions : Les voies d'investissement pour atteindre les ODD », septembre 2023.

IV. Recommandations

A. Tirer pleinement parti des politiques publiques, des réglementations et des institutions

23. Étant donné qu'elles façonnent l'action par le biais de mesures incitatives ou dissuasives, les politiques publiques et les réglementations peuvent être considérées comme les meilleurs outils dont disposent les pouvoirs publics pour modifier les comportements, les décisions et les actions en vue d'atteindre leurs objectifs en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. La prise en compte des restrictions réglementaires et institutionnelles relatives à chaque domaine de transition peut servir de point d'entrée pour influencer les décisions et stimuler l'engagement à agir en faveur de l'objectif de développement durable n° 2 et des objectifs y associés de l'Agenda 2063. Il faut mettre en place des politiques publiques et des réglementations qui encouragent une approche des systèmes alimentaires fondée sur les droits humains, afin d'aborder les questions fondamentales que sont les inégalités, la transparence et la gouvernance dans les systèmes alimentaires. Il importe de se concentrer davantage sur des actions concrètes au cours des années restant jusqu'en 2030, en révisant les mécanismes de gouvernance relatifs aux objectifs. Il faut pour cela mettre en place une action plus dynamique au niveau institutionnel, de manière coordonnée et plus responsable.

B. Étoffer les infrastructures physiques et numériques

24. Les politiques publiques et les institutions doivent être accompagnées d'infrastructures afin de renforcer les investissements du secteur privé, de stimuler la croissance économique et de créer des emplois. Les infrastructures physiques (routes, systèmes d'irrigation, électricité, télécommunications, écoles et établissements de santé) et numériques (réseau mobile) peuvent améliorer la mobilité, la connectivité, les connaissances, les compétences et la santé, renforçant ainsi l'efficacité, la productivité et la compétitivité comme jamais auparavant. Lorsque ces évolutions sont appliquées à la poursuite des objectifs de développement durable, elles mènent à une réduction de la pauvreté et à une amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle grâce à la création d'emplois, à la création de liens entre les agriculteurs et les marchés de fournisseurs et de consommateurs, et aux effets multiplicateurs qui en découlent. La mise sur pied d'infrastructures visant à réduire les pertes après récolte, à étendre les systèmes d'irrigation, à faciliter l'accès aux marchés et à établir des plateformes agro-industrielles revêt une importance particulière, d'autant plus lorsqu'un accent spécifique est porté sur les jeunes ruraux et les femmes transformatrices de produits agroalimentaires.

C. Renforcer la résilience face aux chocs climatiques

25. La préparation aux chocs permet de se prémunir contre le risque de s'écarter de la voie du développement. On constate aujourd'hui la convergence des chocs récurrents liés aux changements climatiques, des perturbations économiques et des conflits, causant de manière disproportionnée des obstacles à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. C'est pourquoi il est impératif de renforcer la résilience du continent aux chocs et aux incidences à long terme des changements climatiques. Il s'agit notamment de mettre en place des programmes de protection sociale et des mécanismes d'anticipation permettant de réagir rapidement et de manière adéquate aux crises et aux situations d'urgence, ainsi que de prendre des mesures immédiates et fondées sur les droits pour garantir l'accès de tous et toutes à une alimentation en quantité suffisante, sûre, adéquate et nutritive (A/HRC/53/47). En outre, tout en poursuivant

l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, l'adoption d'un programme de croissance verte mettant à profit la science et la technologie renforcera la résilience face à l'intensification des épreuves imposées par ces changements. La sécurité alimentaire et nutritionnelle doit être davantage prise en compte dans les flux de financement de la lutte contre les changements climatiques. À cet égard, les possibilités offertes par le Sommet africain sur le climat, le Sommet sur les objectifs de développement durable et la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sont encourageantes, car elles ouvrent la voie à l'adoption de stratégies nationales audacieuses en faveur de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets tout en renforçant la résilience aux chocs.

D. Mobiliser un financement adéquat

26. Les pays africains doivent mobiliser des fonds suffisants pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et notamment développer les infrastructures et améliorer la prestation de services, la résilience face aux changements climatiques et la préparation aux chocs. Ils doivent chercher à obtenir des ressources financières auprès de sources extérieures, tant traditionnelles que novatrices, tout en s'efforçant de mobiliser davantage de leurs propres ressources nationales. Compte tenu de la vulnérabilité disproportionnée du continent aux changements climatiques, il est primordial de mobiliser une aide mondiale pour financer l'action climatique en vue d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle. À cet égard, il convient de redoubler d'efforts pour pouvoir bénéficier des mécanismes de financement nouveaux et novateurs visant l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, tels que le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds vert pour le climat, les émissions d'obligations vertes et bleues, le fonds pour perte ou détérioration, la conversion de créances en investissements écologiques, la tarification du carbone et les marchés de droits d'émission de carbone. L'affermissement d'une position africaine commune est un préalable à la concrétisation des engagements financiers en faveur de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets, ainsi que d'autres objectifs. Ces mécanismes de financement contribueront fortement au développement, surtout s'ils sont complétés par des négociations et des accords visant à soulager les pays actuellement aux prises avec une crise de la dette. Les partenaires de développement ont également un rôle de la plus haute importance à jouer, non seulement en tant que pourvoyeurs d'aide humanitaire, mais aussi en tant qu'investisseurs dans la transformation agricole du continent et dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle à long terme.

27. L'investissement dans la transformation de l'agriculture comprend l'aide à la mise en œuvre des plans nationaux d'investissement dans ce secteur, notamment par les actions suivantes : a) faire la part belle à l'irrigation, aux infrastructures rurales, à la recherche-développement et aux programmes d'aide aux agriculteurs ; b) faire passer au premier plan les investissements dans les premiers aliments riches en nutriments et les compléments alimentaires pour enfants, en particulier les enfants les plus vulnérables vivant dans la pauvreté alimentaire ; c) investir dans le secteur informel ; d) mettre l'innovation et la technologie entre les mains des femmes et des jeunes africains ; e) mettre en œuvre des programmes locaux de repas scolaires.

28. Tous ces investissements nécessitent des sources et des mécanismes de financement nouveaux et novateurs, tels que des partenariats public-privé, des conversions de dettes, une allocation supplémentaire de droits de tirage spéciaux à l'Afrique et une mobilisation des ressources nationales, y compris par le biais des marchés des capitaux. Il est important d'encourager la définition d'une stratégie africaine de financement de la transformation des systèmes

alimentaires. Cette transformation revêtant un caractère vital, il convient de tirer des enseignements du financement des programmes relatifs à l'énergie et au climat en ce qui concerne la définition des catégories d'actifs, les instruments de réduction des risques, la mobilisation des bailleurs et les possibilités de mobilisation des ressources nationales. En outre, il est essentiel de modifier la perception du risque en Afrique, tout en mettant l'accent sur la nécessité de réduire les risques liés aux investissements dans les projets agricoles au moyen d'instruments rentables.

E. Renforcer les capacités et les infrastructures relatives aux données

29. Il faut investir dans le renforcement des capacités et le développement des infrastructures liées aux données afin de permettre la collecte, la gestion, l'analyse, la validation, la communication et l'utilisation en temps opportun de données et d'informations de haute qualité sur les indicateurs des objectifs de développement durable en matière d'alimentation et de nutrition, de façon désagrégée. Cet engagement devrait également englober des initiatives visant à mettre en place un solide mécanisme de coordination et de communication pour le partage des données et l'échange d'informations, en vue d'éclairer la prise de décisions aux niveaux national, régional et mondial. En outre, il serait utile de tirer parti des structures de métadonnées, ce pour quoi des méthodes, des approches et des outils sophistiqués et innovants peuvent être employés pour collecter, compiler, analyser et communiquer des métadonnées sur les indicateurs. Des solutions numériques novatrices pourraient contribuer à résoudre une partie (voire la totalité) des problèmes associés aux données dans le suivi des progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif de développement durable n°2 en Afrique, à condition que soient levées les difficultés que connaît le continent en raison du sous-développement de ses capacités humaines et de ses infrastructures physiques.

F. Tirer parti des potentialités offertes par la technologie, l'innovation, l'intégration régionale et les partenariats

30. Dans un contexte d'évolution rapide de l'environnement commercial mondial, rendue possible par les nouvelles technologies et l'adoption de solutions novatrices, l'Afrique doit adopter une approche plus dynamique pour revendiquer sa place dans l'économie mondiale. Ces technologies et ces approches peuvent l'y aider en modernisant les flux financiers, l'échange d'informations, la cartographie de la fertilité des sols et la cartographie des terres à des fins d'investissement, réduisant ainsi les coûts de transaction et les risques, parallèlement à la mise en place de plateformes permettant aux jeunes de prendre part à la vie économique. En outre, les technologies numériques et les solutions innovantes contribuent aux objectifs de développement durable en facilitant le suivi des progrès accomplis et en affermissant ces progrès. Les partenariats mondiaux et régionaux offrent des possibilités supplémentaires d'exprimer les préoccupations et de coordonner les actions.

31. Les pays africains peuvent bénéficier des potentialités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). En accélérant la mise en œuvre des protocoles restants et en appliquant pleinement l'Accord portant création de la Zone, les États africains ont la possibilité de grandement améliorer l'accès aux denrées alimentaires et d'en réduire le coût en raccourcissant les chaînes d'approvisionnement, ce qui induit une baisse des coûts logistiques. Toutefois, pour tirer pleinement parti de ces possibilités, il faudra rationaliser et harmoniser les réglementations et les systèmes de paiement.

G. Obtenir un engagement politique et un leadership national

32. L'engagement politique au plus haut niveau de l'État est essentiel pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle en alignant la procédure budgétaire sur le Programme 2030 et la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie, grâce notamment à : a) des plans d'investissement nationaux fondés sur des données probantes et bien conçus ; b) un environnement général propice ; et c) une action à long terme sur plusieurs fronts, à savoir l'alimentation, la santé, l'eau et l'assainissement, l'enseignement et la protection sociale. Le leadership national est essentiel à l'avancement des objectifs de sécurité alimentaire. Il s'agit de mettre en place des mécanismes de gouvernance solides dans les systèmes concernés et de formuler des politiques publiques et des stratégies fondées sur des données probantes, dans le but de renforcer les capacités institutionnelles. Ces efforts sont essentiels pour accélérer la transformation vers des systèmes alimentaires et nutritionnels qui favorisent la durabilité environnementale, la santé humaine et le développement du capital humain, l'égalité sociale et la prospérité économique. Les moyens d'action ancrés sur les droits humains aident les pouvoirs publics à faire la part des choses et à trouver le meilleur arbitrage lorsqu'ils se voient contraints d'appliquer des mesures d'austérité pour faire face à la crise de la dette.

H. Optimiser les apports des petits exploitants agricoles

33. On ne saurait trop insister sur la dépendance excessive du continent à l'égard des petits exploitants agricoles pour nourrir sa population croissante. Pourtant, les risques auxquels ces agriculteurs font face au jour le jour ne sont pas compensés par l'aide financière, technique et technologique dont ils ont besoin pour prospérer¹⁴. Un engagement politique au plus haut niveau de l'État est crucial pour optimiser les apports des petits exploitants agricoles vivant dans les zones rurales d'Afrique dans le but d'éliminer la faim et la pauvreté. Des solutions financières, techniques et technologiques et des investissements spécialement adaptés aux petits exploitants agricoles pourrait révolutionner leurs pratiques agricoles et contribuer à modifier leur perception du rôle de l'agriculture. Le fait d'intégrer les petits exploitants agricoles dans l'élaboration des politiques, des investissements, des finances, de la science, de la technologie et de l'innovation permettrait de s'assurer que les interventions déployées ne laissent pas de côté les personnes qui en ont le plus besoin. Cette approche nécessite un effort global et collaboratif de renforcement des capacités des petits exploitants agricoles, et une prise de conscience de leur rôle essentiel dans la résolution des problèmes de sécurité alimentaire et de pauvreté sur le continent.

V. Jeter les bases d'une transformation agricole de l'intérieur

34. Le fait que l'Afrique ne soit pas en voie de réaliser les objectifs de développement durable d'ici à 2030 indique que les trajectoires suivies (ou les méthodes de mise en œuvre appliquées) jusqu'à présent n'ont pas donné de résultats suffisants. Cette situation devrait également nous rappeler que le continent doit modifier son action afin d'accélérer sa progression vers la réalisation des objectifs au cours des années à venir. L'Afrique doit s'appuyer sur les réussites actuelles, notamment : a) en mettant en œuvre et en améliorant

¹⁴ Jai Shroff, *Why smallholder farmers are central to new food security interventions*, Forum économique mondial, 28 septembre 2022.

continuellement les politiques publiques et les institutions afin de créer un environnement d'affaires et des services publics propices à la réalisation du droit à l'alimentation pour tous ; b) en investissant dans le développement des infrastructures ; c) en renforçant la résilience aux chocs, dont les effets à long terme des changements climatiques, et en adoptant des pratiques agricoles durables ; d) en exploitant les possibilités offertes par les progrès technologiques, les solutions innovantes et les partenariats ; e) en adoptant une approche globale et multisectorielle de la transformation des systèmes agroalimentaires et des cinq autres transitions nécessaires en vue de la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous ; et f) en agissant sur les leviers nécessaires dans le contexte africain, notamment la garantie des droits fonciers, l'autonomisation des femmes, la mécanisation agricole, la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, l'agri-entreprenariat, les chaînes de valeur régionales et l'agro-industrialisation par le biais du programme d'agroparcs.
